

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

 CENTRE DE GESTION de la fonction publique territoriale	Centre organisateur		 Morbihan
Centre de Gestion des Côtes d'Armor	 Centre de Gestion du Finistère <small>Au cœur de l'emploi public local Labouvierien et humain</small>	Centre de Gestion d'Ille et Vilaine	Centre de Gestion du Morbihan

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère ouvre et organise, au titre de l'année 2023, pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille Et Vilaine et du Morbihan

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL Catégorie C

Conditions d'accès :

Cet examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires appartenant aux cadres d'emploi suivants :

- Les adjoints techniques territoriaux ou les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques
- ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

Les candidats doivent donc remplir les conditions d'accès susvisées au 1^{er} janvier 2024 et être en activité à la clôture des inscriptions.

Nature des épreuves :

Épreuve écrite le 26 janvier 2023	Épreuve orale à partir d'avril 2023
L'épreuve d'admissibilité consiste à la résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux et notamment sur les missions d'encadrement à partir d'un dossier comprenant différentes pièces. <i>(durée : 2 heures ; coefficient 1)</i>	L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury destiné à permettre à ce dernier d'apprécier la personnalité, la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. Cet entretien consiste notamment en une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et de ses motivations, suivie d'une conversation avec le jury. <i>(durée totale : 15 minutes ; coefficient : 1)</i>

Période et modalités d'inscription :

→ **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 6 septembre au 12 octobre 2022 inclus auprès du Centre de Gestion du Finistère :**

- **par préinscription, jusqu'à 23h59 (heure métropolitaine) dernier délai, sur les sites Internet :**
 - www.concours-territorial.fr, le portail national des concours et examens professionnels,
 - ou sur celui du CDG29, www.cdg29.bzh.

Une borne d'accès internet est disponible au CDG29 pour effectuer la préinscription jusqu'au 12 octobre 2022, 17h00, dernier délai.

Pour l'expédition de dossiers d'inscription, ou en cas de difficultés de connexion, contactez le service concours-examens du CDG29 au 02.98.64.11.30.

→ **RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 6 septembre au 20 octobre 2022 auprès du Centre de Gestion du Finistère :**

- **par voie dématérialisée**, uniquement via l'espace de connexion sécurisée du candidat,
- **par voie postale** (le cachet de la Poste ou d'un autre prestataire faisant foi),
- **à l'accueil** du Centre de Gestion du Finistère, jusqu'à 17 H 00, dernier délai.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le CDG29 ou téléchargé sur les sites internet dédiés. Tout dossier d'inscription, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription (ancienne session ou d'un autre CDG) ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. De même, les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

L'inscription via Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives.

Il est impératif de lire attentivement la brochure de l'examen professionnel consultable sur la plateforme de préinscription sur www.cdg29.bzh avant toute préinscription.

Le Centre de Gestion du Finistère se réserve la possibilité de modifier les dates et lieux communiqués.

**Centre de Gestion du Finistère - Service Concours – 7, boulevard du Finistère - 29000 QUIMPER - ☎ 02 98 64 11 30 -
Adresse mail : concours@cdg29.bzh - Site internet : www.cdg29.bzh**